

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2023 à 20 h

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVÔT, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Alain MATHIEU, Séverine CORDIER-DOHEY, Danielle GAUCHON, Denis DERVIN.

Excusés : Delphine LAGOUTTE, Laurent IMBERT

Absent : Boris MONTVILOFF

Alexandre COLIN est nommé secrétaire de séance

- **Approbation du procès verbal du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité par vote à main levée.

- **Décisions modificatives :**

Deux décisions modificatives sont nécessaires pour régulariser quelques écritures.

### **Budget communal :**

Article	Libellé	Diminution	Augmentation
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
6042	Achat de prestations de service	700	
60631	Fournitures d'entretien		700
61521	Entretien de terrains	300	
615232	Entretien de réseaux		300
022	Dépenses imprévues	2 000	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations		2 000
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
2188	Autres immobilisations	25 720	
2182	Matériel de transport		22 620
2151	Réseaux de voirie		800
2158	Autres installations, matériel, outillage		2 300
2031	Frais d'étude	420	
2051	Concessions et droits similaires		420

### **Budget assainissement :**

Article	Libellé	Diminution	Augmentation
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
6061	Fourniture non stockable		1 200
022	Dépenses imprévues	1 200	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
2313	Constructions		1 200
2315	Installations techniques	1 200	

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, les décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité par vote à main levée.

- **Demandes de subventions au Conseil Départemental :**

Le département peut octroyer des aides dans le cadre des CTD pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux, ainsi que pour le changement de porte de l'atelier communal (Nous avons un premier devis à 15 806 € TTC).

Concernant les travaux d'isolation, un lot a été infructueux, faute de réponse. Le montant total prévisionnel des travaux serait de 159 333.30 € HT, soit 191 199.96 € TTC pour la mairie, avec un taux d'aide de 30% du département, soit 57 359.99 €. Pour les logements, les travaux seraient de 66 113.53 € HT, soit 69 749.77 € TTC, avec une aide de 19 834.06 € du département. Les restes à charge pour la commune seraient respectivement de 63 839.97 € et 49 915.71 €, soit un total de 113 755.68 €, éligibles aux aides du fonds local des éoliennes.

Après délibérations, le conseil municipal décide par vote à main levée d'autoriser le maire à faire ces demandes d'aides.

- **Approbation du rapport de la CLECT :**

La Commission de transfert des charges (CLECT) s'est réunie le 12 septembre afin de régulariser deux emprunts contractés pour l'école du Dorat qui n'avaient pas été pris en compte, transférer les relais d'assistantes maternelles de Bellac-Mézières-Peyrat, Cieux et Blond, et restituer le gymnase de Jolibois à Bellac.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le rapport de cette commission.

Après présentation du rapport par le maire, aucune observation n'étant formulée, le rapport est approuvé à l'unanimité par vote à main levée.

- **Révision des tarifs de location :**

Tarifs des salles : Les prix de l'électricité sont en augmentation, ainsi que la facture des ordures ménagères. Il y en a pour environ 1 700 euros pour la salle polyvalente. De plus, 1 200 € sont demandés pour le bac de l'étang de Rouffignac.

D'autre part, il convient de revoir la tarification pour la location du matériel (tables, parquet...).

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité par vote à main levée d'augmenter les tarifs de la salle polyvalente de 10 euros par journée, de maintenir le prix de 3 €, et de fixer un tarif de 5 € par ensemble table-2 bancs pour les personnes, collectivités ou associations extérieures. De plus, la scène de la salle polyvalente ne sera plus prêtée.

Les tarifs de la salle polyvalente seront les suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- . Associations de la commune : 1 jour 150 €, 2 jours 185 € (35 € par journée supplémentaire)
- . Blanzanniers : 1 jour 175 €, 2 jours 215 € (30 € par journée supplémentaire)
- . Extérieurs : 1 jour 240 €, 2 jours 300 € (60 € par journée supplémentaire)
- . Réunions : 100 €

Les tarifs pour la vaisselle sont inchangés à 40 €, ainsi que les arrhes de 30% à la réservation et les montants de caution. Le maire rappelle que les personnes qui réservent la salle doivent impérativement fournir un chèque et une attestation d'assurance au même nom.

- **Soutien aux restos du cœur, aux sinistrés marocains :**

L'AMF nous a sollicité pour une aide exceptionnelle aux restos du cœur

Solidarité nationale au Maroc : Au niveau national un fonds a été activé pour venir en aide aux sinistrés : le fonds d'action extérieur de collectivités territoriales (FACECO).

Nous avons également été sollicités par le groupe de secours catastrophe Français (GSCF) des pompiers.

Après délibérations, le conseil municipal décide par vote à main levée :

- . Pour l'AMF (restos du cœur) : 200 € à 7 voix pour et 1 contre.
- . Pour le FACECO : 200 € à 4 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.
- . Pour le GSCF : 200 € à l'unanimité.

- **Demandes de subventions :**

Le collège de Chateauponsac sollicite les communes qui ont des enfants scolarisés dans cet établissement afin d'apporter une aide aux actions culturelles à destination de ces élèves. Une personne de la commune est scolarisée en 3<sup>ème</sup>.

Le GVA de Bellac-Mézières a fait parvenir sa demande de subvention annuelle.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité par vote à main levée d'attribuer 50 € au collège de Chateauponsac, mais ne donne pas de suite favorable à la demande du GVA.

- **Questions diverses :**

Agrivoltaïsme : Le conseil municipal est invité à réfléchir aux zones potentiellement réservées à l'agrivoltaïsme

Location salle : Le comité des fêtes organise une soirée le 21 octobre au profit de l'association AINA. Le conseil municipal propose la gratuité de la location pour cette soirée.

Aéroclub de Bellac Blanzac : Le président invite le conseil municipal à ses journées portes ouvertes les 7 et 8 octobre.

Tables réformées : Le conseil municipal décide à 7 voix pour et 1 contre de donner les 9 tables de réforme de la salle polyvalente aux associations de la commune.

- **Date du prochain conseil :** La date est fixée au mardi 7 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 h 40.